



ECOLE MULTISPORTS

Règlement intérieur

L'école multisports inculque aux enfants les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir.

L'approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et à la découverte, ne prépare en aucun cas à la compétition.

1- LE FONCTIONNEMENT

Dans une démarche éducative et ludique, l'école multisports offre aux enfants âgés de 3 à 14 ans la possibilité de pratiquer de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

Pour chaque cycle l'activité sportive est abordée de manière progressive et adaptée selon l'âge des enfants.

2- CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil est définie en fonction de l'âge des enfants (8 maximum pour les maternelles et 12 maximum pour les primaires et collégiens).

3- LES HORAIRES

Afin d'accueillir un maximum d'enfants de la Communauté de Communes les créneaux proposés sont successifs. Il faudra par conséquent les respecter rigoureusement.

Les enfants devront arriver 5' avant le début du cours de façon à se changer.

Le temps de séance effectif pour les maternelles sera de 45 minutes (une séance de 45 minutes est mieux adaptée à leur rythme).

4- LA TENUE

Les enfants se doivent d'assister aux cours dans une tenue adaptée à la pratique de l'activité (survêtement, tee-shirt, baskets...). Les parents veillent à fournir à l'enfant une paire de baskets propre pour les activités en salle (avec une semelle qui accroche) ainsi qu'une bouteille d'eau.

5- ASSIDUITE/ABSENCES

Il est demandé aux parents de prévenir en cas d'absence de l'enfant.

Il est préférable que les enfants fréquentent l'école multisports avec assiduité.

6- RESPECT

L'enfant est tenu de respecter, par ses actes et ses paroles, l'encadrement, les autres pratiquants et le matériel.

7- SECURITE

La pratique d'une activité physique et sportive sous-entend l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport exigé à l'inscription.

Il est également obligatoire de fournir une attestation de responsabilité civile pour la pratique d'activités sportives extra-scolaire.

8- TARIF

La participation est de 30€ pour les habitants de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais et 40€ pour les habitants limitrophes à la Communauté de Communes. Cette participation est due une fois pour toute l'année du mardi 29 septembre 2015 au mercredi 15 juin 2016 hors vacances scolaires.

Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, même si l'enfant ne fréquente plus l'activité. Une séance d'essai est possible sans engagement mais les documents obligatoires doivent avoir été fournis.

9- ACTIVITES

Tout au long de l'année les enfants participeront à des sports collectifs, de balle, de raquettes, d'opposition mais aussi des sports moins connus. Le programme pourra évoluer en fonction des conditions météorologiques ainsi que des disponibilités d'intervenants associatifs.

10- LIEUX DE PRATIQUE

Les séances auront lieu principalement dans les salles polyvalentes de Voulx et Noisy Rudignon. Toutefois il sera possible que les cours soient déplacés sur des terrains de sport en extérieur. Les parents seront régulièrement informés des possibles modifications.

Date :

Signature des parents (mention lu et approuvé)

Signature de l'enfant